

En 2018, la consommation d'optique médicale représente 6,4 milliards d'euros. Après avoir baissé en 2017, elle rebondit avec une croissance de 4,6 % (tableau 1). Cette hausse repose sur un fort rebond des volumes (+3,6 en 2018 après -0,6 % en 2017) et une hausse des prix (+0,9 % après 0,0 % en 2017). L'optique médicale représente 3,1 % de la consommation totale de soins et de biens médicaux (CSBM) mais elle ne contribue que faiblement à la croissance de cet agrégat en 2018 (0,1 point).

En 2018, la consommation d'optique médicale rebondit grâce aux organismes complémentaires

Entre 2009 et 2012, la dépense d'optique médicale progresse vivement, avec une croissance moyenne de l'ordre de 4,6 % par an (graphique 1). Cette forte croissance est principalement tirée par les volumes. L'année 2013 a été en revanche marquée par un fort ralentissement en volume (+0,5%) et en valeur (+1%). En 2014, la croissance en valeur se stabilise à 1,0 % mais baisse encore en volume, à 0,3 %. La consommation reprend en 2015 mais, pour la première fois depuis 2001, le prix de l'optique baisse, de 0,3 %. Cette baisse pourrait provenir de la libéralisation de la vente d'optique médicale intervenue à partir de 2014 : des points de vente en ligne apparaissent, principalement pour les lentilles correctrices. La baisse des prix qui se confirme et le faible dynamisme des volumes conduisent à une quasi-stagnation de la consommation d'optique médicale en 2016. Cette atonie s'expliquerait par l'introduction des contrats « responsables » en 2015 : les organismes complémentaires (OC) bénéficient d'aides fiscales et s'engagent en contrepartie, notamment, à plafonner la prise en charge des lunettes et à limiter leur renouvellement. Ces mécanismes visaient à influencer les comportements de consommation et à modérer les prix du secteur. La tendance récente se confirme en 2017, avec des prix atones et un recul de la consommation en volume et en valeur, pour la première fois depuis quinze ans.

En 2018, les volumes et les prix repartent à la hausse (respectivement +3,6 % et +0,9 %). La vigueur des volumes est stimulée par les prestations versées par les OC. En effet, la généralisation de la complémentaire d'entreprise mise en place en 2016, a modifié la structure des contrats en faveur d'une meilleure couverture en optique (voir fiche 26). Ainsi, les prestations versées par les OC au titre de l'optique sont en forte hausse en 2018 (+6,6 %). Cette hausse des garanties stimulerait la consommation et les prix. De plus, plusieurs OC ont développé des réseaux de soins : en échange de tarifs plus modérés, les opticiens partenaires s'assurent un volume de clientèle. La possible montée en charge de ce dispositif expliquerait aussi le dynamisme de 2018, et la hausse de la part financée par les OC.

La structure de la dépense d'optique reste stable

Un peu moins des deux tiers de la dépense d'optique médicale (*encadré*) concernent les verres correcteurs (graphique 2). Environ un tiers de la dépense concerne les montures. Les lentilles ne représentent qu'une part minime de la dépense (5,5 %). Cette structure évolue peu d'une année à l'autre et la structure de 2018 est très proche de celle de 2017. Sur le long terme, la part des verres correcteurs augmente toutefois légèrement au détriment de la part des lentilles et des montures.

Les ménages et les organismes complémentaires financent près de 95 % de la dépense d'optique médicale

L'optique est l'un des postes de dépense pour lequel l'Assurance maladie intervient le moins : elle ne prend en charge que 5 % des dépenses d'optique médicale en 2018 (graphique 3), un niveau très stable sur le long terme. Le reste à charge des ménages est près de trois fois plus élevé en proportion que pour les autres postes de soins (21 % en 2018, contre 7,0 % en moyenne pour l'ensemble de la CSBM). Il est toutefois limité par une forte intervention des OC sur ce secteur. Structurellement, la part à la charge des ménages se réduit sensiblement au fil du temps, passant de 36 % en 2008 à 21 % en 2018. Symétriquement, la part des OC croît tendanciellement, de 60 % en 2009 à 74 % en 2018. Ces tendances de fond se trouvent renforcées depuis l'instauration des contrats responsables et le développement des réseaux de soins. Ceux-ci inciteraient en effet les ménages à sélectionner les opticiens leur procurant le meilleur remboursement par leur OC, tendant ainsi à limiter la dépense totale et à augmenter la part prise en charge par les organismes complémentaires en santé.

Précisions méthodologiques

Le champ de la consommation d'optique médicale dans les comptes de la santé couvre des produits remboursables (verres et montures notamment) et des produits non remboursables (la plupart des lentilles correctrices, etc.). En raison du caractère atypique de sa structure de financement (faible poids des financeurs publics), ce poste présente la particularité d'être construit à partir de données statistiques contrairement aux autres postes de soins ambulatoires de la CSBM (construits à partir de données comptables).

L'optique médicale correspond au chapitre 2 du titre II de la Liste des produits et prestations (LPP). Il comprend :

- les verres, montures et lentilles correctrices remboursables ;
- les lentilles correctrices non remboursables.

À l'inverse, sont hors du champ des comptes de la santé :

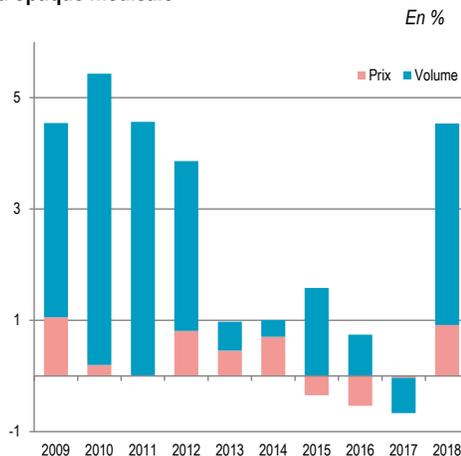
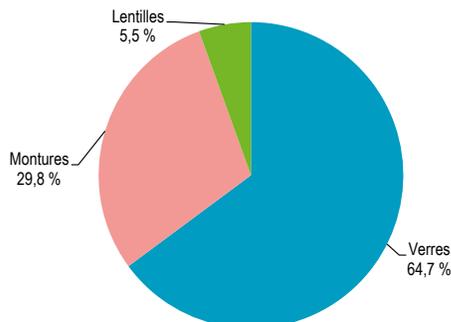
- les lunettes solaires de vue non remboursables ;
- les lentilles esthétiques ;
- les produits d'entretien des lunettes et lentilles.

Tableau 1 Consommation d'optique médicale

		Montants en millions d'euros									
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Consommation totale (en millions €)		5 193	5 475	5 725	5 948	6 006	6 067	6 142	6 154	6 113	6 393
Évolution (en %)	Valeur	4,6	5,4	4,6	3,9	1,0	1,0	1,2	0,2	-0,7	4,6
	Prix	1,1	0,2	0,0	0,8	0,5	0,7	-0,3	-0,5	0,0	0,9
	Volume	3,5	5,2	4,6	3,1	0,5	0,3	1,6	0,7	-0,6	3,6

Lecture > En 2018, la consommation d'optique (en valeur) s'élève à 6 393 millions d'euros, en hausse de 4,6 % par rapport à 2017.

Sources > DREES, comptes de la santé d'après les données DAMIR et GFK ; Insee pour l'indice des prix à la consommation.

Graphique 1 Évolution de la consommation d'optique médicale**Graphique 2** Répartition de la consommation d'optique médicale en 2018

Lecture > En 2018, les montures représentent 29,8 % de la consommation d'optique.

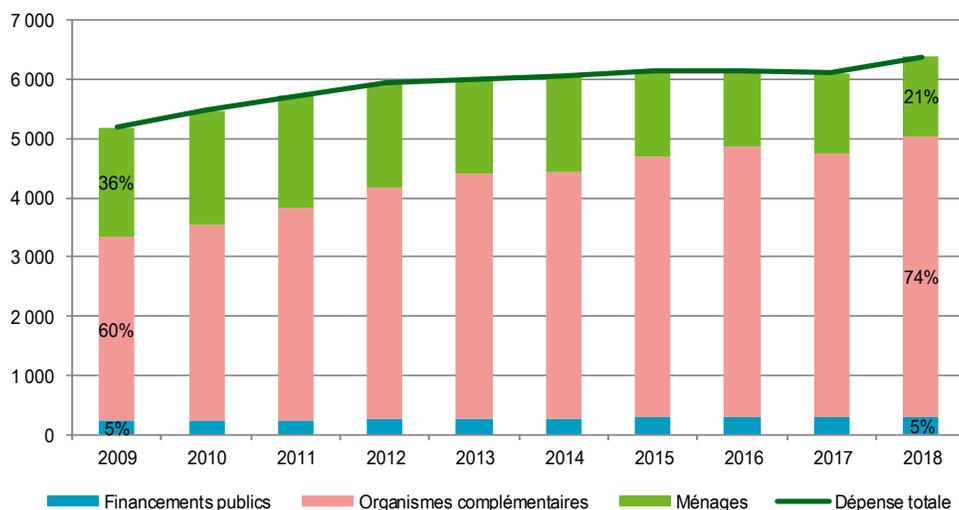
Source > DREES, comptes de la santé d'après les données DAMIR et GFK.

Lecture > En 2011, la consommation d'optique progresse de 4,6 % entièrement du fait de la dynamique des volumes.

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 3 Consommation d'optique médicale par financeur direct

En millions d'euros



Lecture > En 2018, les financements publics (pris en charge par la Sécurité sociale et par les organismes de base pour les bénéficiaires de la CMU-C) couvrent 5 % de la consommation d'optique médicale.

Source > DREES, comptes de la santé.